

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du
CONSEIL MUNICIPAL
2026-23 SEANCE DU 17 avril 2026**

Date de la Convocation
13 avril 2026

Date de l’Affichage
13 avril 2026

L’an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s’est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 10
Absent(es) : 1
Représenté(es) : 1
Non représenté(es) : 0

PRESENTS :

Monsieur Thierry SEGURA, **Maire**,
M. Philippe BARRAULT, Mme Marie CORNET-VERNET **Adjoint** au **Maire**,
M Jean-Paul ANGLADE, M Pierre de MONTALEMBERT, Mme Christine PINCE, Mme Sonia CORNEBISE, Mme Oriane PODEVIN, Mme Katy PERCHEREAU, M Romain SUINOT, **Conseillers Municipaux**.

Objet de la délibération

**Désignation des délégués à
l’ASSADRM**

ABSENT(ES) REPRESENTE(ES)

M Grégory THIBAUD représenté par Mme Oriane PODEVIN

ABSENT(ES) NON REPRESENTE(ES)

SECRETAIRE DE SEANCE : M Jean-Paul ANGLADE

Le Conseil Municipal,

Vu l’article L. 1111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l’article L. 2121-29, 1^{er} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L 2122-22,
Considérant qu’il convient d’élire les délégués au sein du Foyer de Livry ;
Prodède à l’élection à main levée

A l’issue du vote (11 voix POUR), les délégués élus à l’unanimité sont :

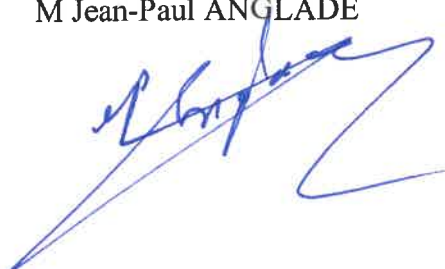
Titulaire : Madame Christine PINCE

Suppléante : Madame Oriane PODEVIN

A Boissettes le 17 avril 2026

Pour extrait certifié conforme,

Secrétaire de séance,
M Jean-Paul ANGLADE



Le Maire,
Thierry SEGURA

